

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents** : Bernard CAUSSE, Anne DAURENJOU-STRASSER, Louis DROC, Olivia MAILLEBUAU, adjoints.

Jean-Claude BRUGIÉ, Mireille CENSI, Bruno DALBIN, Lionel JOULIA, Nicolas JULVÉ, Jean-Paul LAFFLY, Anne LE BAUX, Sandrine NOËL, Robert SAULES, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

**Représentés** :

Marie-Thérèse DELOUSTAL a donné pouvoir à Anne DAURENJOU-STRASSER.

Babeth FERNANDEZ a donné pouvoir à Olivia MAILLEBUAU.

Philippe MORISSE a donné pouvoir à Bruno DALBIN.

Bernadette MARRIAT a donné pouvoir à Jean-Claude BRUGIÉ.

Madame Anne DAURENJOU-STRASSER a été nommée secrétaire.

☺☺☺☺☺

Objet de la délibération n°20180329-01

## SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

657432	Assoc. "Les Cades", à Cadayrac	550.00 €
657482	Comité des Fêtes de Salles-la-Source	550.00 €
657410	Comité des Fêtes Pont-les-Bains	550.00 €
657412	Club des jeunes Souyrinois	550.00 €
657430	Club d'animation cougoussaise	550.00 €
657455	Club des jeunes section foot	1 000.00 €
657484	Vallon de Culture	500.00 €
657414	Club de La Cascade	475.00 €
657473	Grapillous du Vallon	300.00 €
657474	Amis de l'église de Mondalazac	150.00 €
657477	Ranimons la cascade!	250.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les subventions telle que présentées. Les crédits seront repris au BP 2018.

☺☺☺☺☺

Objet de la délibération n°20180329-02

Salles-la-Source, Conseil municipal du 29 mars 2018

**APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES DANS  
LE CADRE DU CONTRÔLE, DE LA MAINTENANCE ET DE L'ENTRETIEN DES  
POTEAUX D'INCENDIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Considérant la nécessité faite au Maire de procéder à l'installation et l'entretien des poteaux incendie implantés sur son territoire,

Considérant que leur mise à disposition relève de la responsabilité du Maire en tant que garant de la sécurité de ses administrés,

Considérant l'intérêt pour le SMAEP de colliger et mettre à jour les données relatives à ces hydrants, d'appréhender les mesures effectuées (pression, débits...) qui constituent des données intéressantes dans le suivi du bon fonctionnement du réseau d'eau potable, le SMAEP de MONTBAZENS – RIGNAC organise et coordonne un groupement de commandes portant sur le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie pour ses besoins propres, proposé par le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après lecture de l'acte constitutif du groupement,

Vu ledit dossier,

**DISPOSITIF**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix Pour et une abstention, décide :

**ARTICLE 1** : d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie, coordonné par le SMAEP de MONTBAZENS - RIGNAC et d'approuver l'acte constitutif afférent,

**ARTICLE 2** : autorise le Président du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC en sa qualité de coordonnateur, à signer les actes subséquents dans laquelle la Commune sera partie prenante.

**ARTICLE 3** : autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution et signer tous les actes subséquents à la présente délibération.

☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20180329-03

### TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition de l'année 2018.

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2017 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 6.90 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13.07 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 72.96 %

Il propose au Conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition pour 2018

L'augmentation est approuvée à 16 voix Pour et 3 Contre

Le taux est ensuite voté avec 10 voix Pour une augmentation de 1%, 6 voix Pour une augmentation de 0.5 % et 3 voix Contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, décide d'appliquer l'augmentation de 1%.

Les taux d'imposition 2018 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 6.97 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13.20 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 73.69 %

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20180329-04

### VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BW 534 À SOUYRI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de madame COSTES qui souhaite acquérir une partie de la parcelle BW 534 sise à Souyri d'une contenance d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose un prix forfaitaire de 2 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix Pour et 1 abstention, accepte cette cession à Mme COSTES au prix de 2.000 Euros. Les frais de géomètre et de notaires seront pris en charge par l'acquéreur. Il donne en outre pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte correspondant ainsi que tout document pouvant se rapporter à cette acquisition.

☞☞☞☞☞

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jours, mois et an susdits.